



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 50815

Texte de la question

M Georges Mesmin attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les graves conséquences qui découlent de la suppression, dans le projet de loi de finances pour 1992, des crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) affectés aux dépenses de fonctionnement du programme du ministère de l'agriculture et de la forêt. Cette suppression, si elle était confirmée, entraînerait l'abandon de la formation qualifiante de 2 000 stagiaires et la disparition de nombreux centres de formation professionnelle agricole ayant prouvé leur compétence, avec perte d'emploi corrélatrice pour les formateurs. Tout en étant conscient des impératifs budgétaires, il lui demande si les suppressions de crédit signalées ci-dessus sont bien opportunes tenant compte de la situation actuelle de l'emploi, alors que les stagiaires, qui risquent d'être touchés par cette mesure, auraient, à l'issue de leur formation, trouvé très rapidement du travail.

Texte de la réponse

Reponse. - Les négociations menées par le ministère de l'agriculture et de la forêt avec le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ont permis d'arrêter les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement des centres de formation professionnelle, la rémunération et la couverture sociale des stagiaires. Ces mesures garantissent le maintien des actions de formation professionnelle du ministère de l'agriculture et de la forêt pour la totalité des cycles 1991-1992.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50815

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4871